

LE DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION ET LE RÈGLEMENT 51-102 SUR LES OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE – AVIS N° 51-308 DU PERSONNEL DES AUTORITÉS CANADIENNES EN VALEURS MOBILIÈRES

Référence : Bulletin hebdomadaire : 2003-12-19, Vol. XXXIV n° 50

Introduction

Les ACVM ont publié un préavis relatif à la mise en œuvre prévue du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « règlement »).

Une fois mis en œuvre, le règlement prescrira le format des rapports de gestion que les émetteurs assujettis (à l'exception des fonds d'investissement) devront déposer. Les émetteurs visés par le règlement devront déposer un rapport de gestion établi conformément à l'Annexe 51-102A1 à l'égard des exercices commençant le 1^{er} janvier 2004 ou après cette date. Ainsi, le premier rapport de gestion que les émetteurs dont l'exercice se termine le 31 décembre devront déposer portera sur la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2004.

L'Annexe 51-102A1 prévoit que l'émetteur est tenu de fournir dans son premier rapport de gestion toute l'information à fournir dans le rapport de gestion annuel, si son premier rapport de gestion n'est pas un annuel. Par conséquent, le premier rapport de gestion intermédiaire déposé pour les périodes intermédiaires terminées le 31 mars 2004 ou après cette date devra contenir tous les éléments du rapport de gestion annuel, conformément à l'Annexe 51-102A1.

Les exigences actuelles en matière de rapport de gestion seront modifiées pour donner aux émetteurs la possibilité d'établir selon l'Annexe 51-102A1 leur rapport de gestion annuel sur les exercices commençant avant le 1^{er} janvier 2004. Les émetteurs qui se prévalent de cette possibilité mettront à jour leur rapport de gestion annuel dans leurs rapports de gestion intermédiaires subséquents.

Questions

Pour toute question, prière de vous adresser aux personnes suivantes :

Commission des valeurs mobilières du Québec

Rosetta Gagliardi, conseillère en réglementation (514) 940-2199,
poste 4554

British Columbia Securities Commission

Carla-Marie Hait, Chief Accountant (604) 899-6726

Michael Moretto, Associate Chief Accountant (604) 899-6767

Rosann Youck, Senior Legal Counsel (604) 899-6656

Vous pouvez également composer le 1-800-373-6393 en
Colombie-Britannique et en Alberta.

Alberta Securities Commission

Mavis Legg, Manager, Securities Analysis (403) 297-2663

Karen Wiwchar, Senior Legal Counsel (403) 297-4732

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Bob Bouchard, Director, Corporate Finance (204) 945-2555

Nova Scotia Securities Commission

Bill Slattery, Deputy Director, Corporate Finance and Administration
(902) 424-7355

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Joanne Peters, Senior Legal Counsel (416) 593-8134

Irene Tsatsos, Senior Accountant (416) 593-8223

Saskatchewan Financial Services Commission – Securities Division

Ian McIntosh, Deputy Director, Corporate Finance (306) 787-5867

Le 19 décembre 2003